



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 795'000.- TTC pour le réaménagement de la rue du Marché et de la mise en zone de rencontre du tronçon de la rue Jean-Paul Zimmermann entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre, et à une demande de crédit de CHF 1'834'000.- TTC pour le réaménagement de la place du Marché

(du 23 mai 2007)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

L'attractivité du centre-ville a été placée parmi les priorités du Conseil communal en matière d'urbanisme en tant que contribution à l'image de la Ville et à sa qualité de vie.

L'espace situé aux alentours des places de l'Hôtel-de-Ville, de la Carmagnole, du Marché et Le Corbusier fait l'objet de réflexions prioritaires, vu sa situation stratégique, son identification comme véritable centre-ville par la population et aussi de façon à le faire précéder les projets qui accompagneront le plan spécial de la gare aux marchandises et, en particulier, son lien avec la place de la gare.

Censé permettre de relancer un mouvement positif en faveur d'un aménagement progressif des espaces urbains, le projet de la rue du Collège-Industriel a été accepté en mars dernier par votre Conseil, par 21 voix contre 13.

Bien que préparé de longue date, testé par un aménagement provisoire en 2006, prenant en compte les remarques suscitées à cette occasion et répondant de surcroît à une certaine attente d'une partie des riverains impatients de connaître le statut définitif de cette rue, ce projet a finalement davantage cristallisé les positions qu'ouvert une nouvelle voie en faveur d'un aménagement urbain soucieux de la qualité de vie.

Plus que le débat qu'aurait provoqué le lancement d'un référendum à ce sujet, le Conseil communal a surtout souhaité éviter un blocage politique sur la question de l'aménagement des espaces publics et un nouveau report des autres projets en préparation. Malgré le vote positif du Conseil général, il est ainsi arrivé à la conclusion qu'il convenait de retenir un autre projet comme premier pas capable d'initier une nouvelle dynamique positive dans ce domaine. Lors des concertations avec les représentants des divers partis intervenues après le vote de votre Conseil, le réaménagement de la place et de la rue du Marché est apparu comme davantage capable de recueillir le soutien des différents groupes et de donner lieu à cette dynamique.

Par le présent rapport, le Conseil communal vous soumet dès lors une demande de crédit en faveur du réaménagement des place et rue du Marché, ainsi que la proposition, certes peu usuelle, de revenir – en l'annulant – sur le vote de mars dernier en faveur de l'aménagement de la rue du Collège-Industriel.

L'aménagement de la place et de la rue du Marché ne constitue pas un nouveau projet dans la mesure où il avait été annoncé lors de l'élaboration du budget 2007 et que le Conseil communal avait prévu de vous soumettre la demande de crédit y relative d'ici au début de l'été. Le vieillissement des infrastructures souterraines, de même que l'état de la surface de la place, imposent leur renouvellement à brève échéance.

En mettant la priorité sur ce projet, le Conseil communal vous propose donc, avant tout, une modification des priorités entre les projets d'aménagement. Concernant la rue du Collège-Industriel, il s'est toutefois engagé à ne pas revenir devant votre Autorité avec un projet d'aménagement au cours de la présente législature, de sorte que l'acceptation des arrêtés ci-dessous confirmera la restitution de cette rue au trafic. L'accès depuis la rue Numa-Droz sera toutefois condamné vu les dangers signalés dans le cadre de la consultation conduite lors de l'élaboration du premier projet.

De l'avis du Conseil communal, la question des cheminements piétonniers en direction du centre – à distinguer des véritables zones piétonnes animées par la vie commerciale – devra néanmoins être reprise en lien avec la mise en œuvre des principes du plan directeur de la mobilité. Même si cette réflexion ne sera pas relancée avant la fin de la législature, la question du statut de la rue du Collège-Industriel devra, le moment

venu, être reprise dans ce cadre, dans la mesure où, dès la conception du complexe Espacité, cette rue a été imaginée comme un lien privilégié entre la place Le Corbusier et la Bibliothèque de la Ville, ainsi que l'atteste l'arche ouverte dans le bâtiment Nord du complexe.

La rue et la place du Marché – un peu d'Histoire.

Peu après l'incendie de 1794 qui a détruit les deux tiers du village de La Chaux-de-Fonds, les Autorités de l'époque décident de rebâtir maisons et place autour de la Croix-de-Ville, rencontre des chemins menant au Locle, à Neuchâtel, ou encore en direction de l'Evêché de Bâle ou vers la France.

Les nouveaux bâtiments prennent place autour de la Croix-de-Ville pour former la place du Marché de l'époque (aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville).

Sur le plan de 1869, il est possible de constater qu'un autre espace public majeur était déjà planifié, la place Neuve avec, dans son prolongement du côté ouest, la rue de la place Neuve.

A cette époque, la place Neuve sert surtout aux joutes orales et aux débats publics, le marché prenant place, lui, sur la place qui lui est dédiée.

Petit à petit, l'activité des maraîchers se déplace vers la Place Neuve au détriment de la place du Marché qui perd progressivement de son importance. Sur le plan de 1875, la place Neuve figure toujours en tant que telle, mais il est spécifié également entre parenthèse *marché*.

Dès 1893, la dénomination rue du Marché succède à celle de place Neuve.

Cent ans plus tard, la place Neuve est toujours mentionnée sur le plan officiel de la ville et la mention *marché* demeure.

Au fil du temps et jusqu'à aujourd'hui, la place Neuve s'est affirmée comme le lieu principal des activités publiques et du marché pour finalement devenir la place du Marché.

L'importance urbanistique et l'intérêt architectural que cette place suscite se manifestent notamment par la construction de bâtiments prestigieux qui viennent ceindre son périmètre et lui donner son caractère.

La place et ses bâtiments sont, à cet égard, reconnus comme un ensemble prioritaire digne d'intérêt.

La rue et la place du Marché – état des infrastructures.

- Collecteurs

Le collecteur principal de la Ville – véritable colonne vertébrale du réseau d'évacuation - chemine sous la place du Marché, de la rue Neuve à la rue du 1^{er} Mars.

Datant de la fin du 19^{ème} siècle, son état est jugé suffisamment critique pour nécessiter soit un assainissement complet (reconstruction-renforcement par l'intérieur), soit sa reconstruction. Les travaux, maintes fois planifiés, ont été reportés par manque de budget.

- Chaussée et trottoirs

Quiconque se rend sur cette place peut juger de l'état de dégradation avancé du revêtement et des amples déformations traduisant des problèmes importants de tenue de l'assise.

Un assainissement complet s'annonce donc impératif à très court terme.



Légende : à plusieurs endroits la place du Marché est dans un piteux état.

Le réaménagement de la place du Marché est aujourd'hui rendu nécessaire, d'une part par l'impérieux besoin de procéder à la réfection du collecteur d'égouts situé sous la place (arrivé en fin de vie), et d'autre part par l'état actuel de la place qui donne des signes d'un certain laisser-aller (transformant ainsi par endroit la place en véritables piscines). Le réaménagement de la place du Marché doit donc être entrepris.

La rue et la place du Marché – principe du projet

Souvent évoqué, le réaménagement de la place du Marche semble donc pouvoir bénéficier d'un heureux calendrier pour retrouver son lustre d'antan.

Comme mentionné plus haut, le collecteur principal doit être soit assaini entièrement par l'intérieur, soit reconstruit.

Compte tenu du fait que les coûts estimatifs sont du même ordre de grandeur pour les deux solutions, la solution de la reconstruction a été privilégiée et retenue pour les raisons suivantes :

- Possibilité de travailler en tous temps "à sec" en construisant le nouveau tronçon de collecteur à côté de l'ancien. Durant les travaux, le collecteur actuel continue d'assurer sa fonction. A la fin des travaux, les eaux seront déviées dans le nouveau collecteur et l'ancien sera mis hors fonction et comblé par des matériaux de remplissage de types grave ou sable stabilisé, cette opération se faisant par des injections ponctuelles le long du tracé.
- Possibilité d'augmenter le diamètre, donc d'améliorer le débit du collecteur.
- Limitation des conflits avec la circulation. Le projet prévoit de faire passer le nouveau collecteur par le passage Zimmermann puis par la rue du Marché, avant de traverser la place du Marché (voir plan). Les réseaux collecteurs secondaires ainsi que les branchements seront repris en conséquence.

L'assainissement par l'intérieur est une opération beaucoup plus délicate notamment par temps d'orage qui oblige à stopper à chaque fois les travaux et à retirer le matériel du collecteur. Les travaux devant être exécutés depuis l'intérieur sont donc plus longs et réduisent le diamètre final de la canalisation, ce qui n'est pas souhaitable, car nous avons des inondations fréquentes à l'amont immédiat du tronçon à refaire. De plus, le coût est identique, voire supérieur en fonction des inconnues inhérentes à tout travaux de rénovation.



Légende :tracé actuel (trait plein) et tracé futur du collecteur (traitillé) et raccordements.

Prenant comme point de départ la nécessité de procéder à la réfection complète des infrastructures situées sous la rue et place du Marché, soucieux de préserver les intérêts de chacun mais aussi de faire avancer la Ville, le Conseil communal a procédé, depuis le printemps 2006, à des essais à l'échelle 1 : 1 de réaménagement de la place du Marché.

De nombreux projets de réaménagement ont été évoqués depuis quelques années maintenant, suscitant moult débats, fantasmes et inquiétudes, tant de la part des riverains (commerçants et habitants) que de la population dans son ensemble.

Ces essais ont été réalisés à l'aide de moyens légers (peinture presque exclusivement et signalisation routière impérative) permettant un temps de réaction rapide. Après quelques adaptations, le projet semble donner satisfaction dans son ensemble.

C'est pourquoi le projet, objet du présent rapport, ne va pas proposer sur le principe de révolution en comparaison de la situation actuelle (situation avril 2007) mais plutôt inscrire cet aménagement dans le long terme en procédant à la réalisation en dur des aménagements figurés aujourd'hui par de la peinture.

Cela permettra de doter les commerces avoisinant de trottoirs réellement agrandis pour y déployer toutes sortes d'activités, notamment des terrasses de café et de restaurants¹.

La place ne sera pas couverte. En effet, de l'avis du Conseil communal, envisager la couverture de la place aurait été préjudiciable à tout progrès dans la perspective de son aménagement. Premièrement, la couverture de la place aurait nécessairement conduit à renoncer à une part importante du stationnement. Or, les aménagements provisoires effectués en 2006 ont démontré l'extrême sensibilité de cette question, pour laquelle aucune solution alternative n'existe aujourd'hui. Deuxièmement, la couverture de la place est controversée, certains estimant qu'elle prêterait la perspective autorisée aujourd'hui sur plusieurs bâtiments remarquables jouxtant la place. Troisièmement, il est apparu aussi que cette place était celle qu'une partie de la population avait plaisir à fréquenter pour profiter de la météo clémente. Enfin, la situation des finances de la Ville, encore fragile, impose de se limiter à des aménagements modestes, ce qui exclut d'importantes dépenses d'infrastructures.

Le Conseil communal a donc renoncé à additionner l'ensemble de ces problématiques et a retenu un projet relativement consensuel, qui ne rend toutefois pas impossible une couverture ultérieure de la place.

Le stationnement est donc maintenu sur la place du Marché (environ 62 places à durée limitée + 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite) et des arbres en bac seront installés de manière linéaire au centre, formant ainsi une « colonne vertébrale » de la place.

Le fait de placer des arbres en bac contribue à conserver à la place du Marché sa modularité, les arbres pouvant être déplacés au gré des besoins des organisateurs de manifestations.

Vu les efforts consentis pour le réaménagement de cette place, dans un souci d'esthétisme, mais aussi pour limiter les nuisances aux riverains, la déchetterie sera enterrée. De plus, ces containers à ordures ménagères seront installés, permettant de diminuer la pénibilité du ramassage des ordures par l'abandon de leur collecte au porte-à-porte. Un autre avantage de cette solution est de n'avoir jamais de sacs d'ordures et autres objets traînant devant les portes des maisons et - surtout - des commerces, favorisant ainsi l'attrait de ceux-ci.

Deux tubes seront placés sous le revêtement, le long des façades des immeubles et dans l'axe central de la place, de manière à accueillir le câblage électrique :

¹ Il est utile de préciser ici qu'une fois le réaménagement effectif, les services communaux seront particulièrement attentifs à l'aspect esthétique du mobilier et des aménagements qui occuperont la place.

- pour l'alimentation des stands des marchés (frigos, balances électroniques, etc.), le raccordement au réseau se fera par des douilles installées directement dans le sol, auxquelles viennent se brancher des prises électriques. Vu les efforts consentis pour donner à cette place un nouveau visage cette solution, bien que plus onéreuse que la pose d'une armoire dans un coin de la place, a été retenue pour des raisons d'intégration au site
- d'un éclairage indirect de la place par réflexion sur les façades.

Une extension du réaménagement de la place du Marché est prévue sur la rue du Marché de manière à créer une liaison à dominante piétonne entre la place Le Corbusier et la place du Marché.

Le sens de circulation de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann est inversé de manière à créer une sortie plus aisée de la place du Marché, réglée par des feux, après le carrefour de la Grande-Fontaine. Ce changement de sens de circulation complète également celui décidé pour le parking Espacité, en accord avec les propriétaires du complexe (l'accès au stationnement souterrain se fera par l'Ouest pour en sortir par l'Est, soit une inversion des entrées-sorties par rapport à la situation actuelle). Cette modification, décidée en lien avec des travaux d'entretien envisagés à l'intérieur du parking et selon le planning établi pour ceux-ci, permettra notamment d'améliorer la sécurité en Est du complexe et évitera de réinjecter le trafic au sein de l'espace conçu comme prioritairement piéton.

Quoiqu'il en soit, le réseau des rues collectrices ne sera pas bouleversé par ce changement mineur de sens de circulation et ne nécessite donc pas de mandat parallèle pour une étude de circulation.

Des contacts sont actuellement en cours avec différents interlocuteurs pour installer sur la façade Nord des immeubles du front sud de la rue du Marché, une marquise permettant de rejoindre à couvert la place Le Corbusier à la place du Marché.



Légende : des marquises devraient être installées sur les façades nord des immeubles du front sud de la rue du Marché pour créer un cheminement couvert entre la place Le Corbusier et la place du Marché.

Ce projet a d'ores et déjà été présenté à la Commission d'urbanisme, aux commerçants riverains ainsi qu'aux maraîchers. Il a reçu de manière générale un bon accueil et a suscité quelques remarques constructives qui ont été intégrées dans la version définitive du projet dont nous vous livrons les détails ci-dessous.

Les détails du projet (voir aussi plans annexés)

- Changement du collecteur (depuis carrefour J.-P.-Zimmermann / Léopold-Robert jusqu'à la fontaine des Six-Pompes).
- Réfection complète de la superstructure de la place et des trottoirs inscrits dans le périmètre.
- Création de trottoirs continus le long de la rue Neuve.
- Création de seuils d'entrées/sorties pour les accès au périmètre depuis le nord.
- Déplacement de la fontaine dans l'axe de la rue du Stand (ce point sera encore étudié en fonction des manifestations prévues sur la place).
- Création d'une déchetterie enterrée en Est de la place (en lieu et place de l'actuelle déchetterie en surface).
- Mise en place de collecteurs enterrés à ordures ménagères en ouest de la rue du Marché.
- Pose de tubes électriques pour le câblage électrique.
- Installation de tableaux encastrés pour l'alimentation électrique des animations qui se déroulent sur la place du Marché.
- Maintien du stationnement sur la place du Marché (62 + 2 handicapés).
- Végétalisation de la rue et de la place du Marché (arbres en bacs).
- Inversion du sens de circulation sur la rue du Marché et Jean-Paul-Zimmermann. Statu quo au niveau du stationnement sur la rue Jean-Paul-Zimmermann.
- Réorganisation du stationnement sur la portion Est de la rue du Marché (longitudinal plutôt qu'en épis, 4).
- Remise du stationnement sur la portion ouest de la rue du Marché (1 + 1 handicapés).
- Création d'emplacements réservés au stationnement des vélos sur la place du Marché.

L'éclairage actuel de la place du Marché demeure. Toutefois, la pose de tubes destinés à recevoir le câblage électrique nécessaire à son renouvellement est prévu.

Le renouvellement de l'éclairage public constitue en soi un mandat propre que, pour des questions de calendrier, le Conseil communal n'a pas pu vous proposer dans ce rapport. En effet, une étude externe devra être commandée à un éclairagiste spécialisé dans l'éclairage public. Les moyens financiers pour réaliser ses conclusions seront donc sollicités ultérieurement.

Le Conseil communal se préoccupe donc de l'attractivité du centre-ville et entend, dans la limite des ressources actuelles de la Ville, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa (re)vitalisation (économique et sociale) pour garantir une qualité de vie de haut niveau

Le projet présenté ici à votre Conseil est fédérateur au-delà des barrières artisanes, capable de créer le consensus et de donner un nouvel élan aux commerces situés aux alentours de la place.

Il bénéficie surtout d'un calendrier des travaux favorables qui va permettre, après des travaux d'infrastructures lourds, de rendre à la place le lustre et le rôle qu'elle revêtait auparavant.

A ce sujet, il est prévu de réaliser les travaux sur la rue du Marché cette année encore. Avec les manifestations qui s'y sont déroulées ce printemps ou s'y dérouleront cet été (le Tour de Romandie les 2 et 3 mai, Helvétissima en juin, la Plage en août et la Braderie en septembre), et vu l'importance des travaux à entreprendre sur les infrastructures souterraines, l'aménagement de la place elle-même ne pourra démarrer avant le mois de septembre. Par conséquent, son achèvement ne se fera qu'en 2008.

Planning des travaux

Comme mentionné plus haut, compte tenu des manifestations devant se dérouler dans la zone centre-ville – vieille ville, notamment la Braderie, les travaux sur la place du Marché ne pourront pas commencer avant la 2^{ème} semaine du mois de septembre. Les travaux démarreront donc par la construction de la portion de collecteur située sous la rue Jean-Paul-Zimmermann et la rue du Marché, ainsi que par l'aménagement de la rue du Marché.

Les travaux sont planifiés comme suit, pour autant que la demande de crédit soit approuvée par votre Conseil et ne fasse pas l'objet d'un référendum :

- **Juin**

Elaboration des documents de soumission et mise en soumission publique.

- **Août**

Adjudication des travaux.

Démarrage des travaux sur la rue du Marché et la rue Jean-Paul-Zimmermann (construction du nouveau collecteur et aménagement de la rue du Marché).

- **Fin septembre**

Démarrage des travaux sur la place du Marché.

- **Fin Octobre**

Fin des travaux sur la rue du Marché et la rue Jean-Paul-Zimmermann (à l'exception du tapis définitif).

- **Fin Août 2008**

Fin des travaux.

Coûts

Les coûts inhérents aux travaux de réaménagement de la rue et de la place du Marché se décomposent en deux parties distinctes, d'une part les travaux souterrains (infrastructures) avec leurs contraintes et d'autre part les travaux d'aménagements de surfaces.

Le Conseil communal a choisi d'informer votre Conseil sur deux variantes – A et B - du projet. Si le fond ne change pas, l'aspect général du projet et ses coûts, eux, varient, la différence entre les 2 projets se portant sur l'apparence et la qualité du revêtement.

C'est pourquoi le Conseil communal, par souci de transparence, vous présente les deux variantes. Son choix en revanche est arrêté ; il préconise clairement la variante B et vous suggère d'en faire autant, ceci pour les raisons suivantes :

- La variante A, bien que moins onéreuse, ne comporte pas le même intérêt urbanistique que la variante B, plus aboutie eu égard notamment à la délimitation claire des espaces (mixtes et de stationnement) et au rendu esthétique de la place.
- Vu les enjeux autour des aménagements urbains et le caractère symbolique du périmètre considéré (objet de nombreuses spéculations depuis de longues années), les attentes de la population sont grandes vis-à-vis de ce projet et il est du devoir du Conseil communal de proposer un projet suffisamment ambitieux et

qui apporte un réel changement à cette place, afin de répondre aux attentes de la population.

- Cet aménagement revalorisera tout le périmètre et marquera visiblement l'image de la Ville qui se donne ainsi les moyens de ses ambitions.
- La revitalisation du centre-ville passe par le réaménagement des espaces publics. Un centre-ville convivial, c'est aussi des espaces différents marqués par un mobilier particulier, un revêtement particulier, etc., qui pourront être occupés par les commerçants riverains.

Le coût du projet a été devisé comme suit :

Rue du Marché	Variante A CHF	Variante B CHF
<i>Infrastructures</i>		
Changement du collecteur	480'000.-	480'000.-
<i>Superstructures</i>		
Réfection de la rue du Marché	225'000.-	300'000.-
<i>Végétalisation</i>		
Réalisation de bacs à arbres et achat d'arbrisseaux	15'000.-	15'000.-
<i>Total rue du Marché</i>	<i>720'000.-</i>	<i>795'000.-</i>
Place du Marché	Variante A CHF	Variante B CHF
<i>Infrastructures</i>		
Changement du collecteur	620'000.-	620'000.-
Déchetterie et conteneurs à ordures enterrés	110'000.-	110'000.-
<i>Fontaine</i>		
Déplacement de la fontaine dans l'axe de la rue du Stand (déplacement et raccordement aux réseaux, mise en circuit fermé)	79'000.-	79'000.-
Alimentation en eau	45'000.-	45'000.-

Alimentation électrique

Installation de neuf tableaux électriques rétractables pour alimentation de détail (pour maraîchers, manifestations, etc.)	190'000.-	190'000.-
--	-----------	-----------

Eclairage public

Pose d'un tube destiné à recevoir à futur un nouvel éclairage de la place	20'000.-	20'000.-
---	----------	----------

Superstructures

Réfection de la Place du Marché	485'000.-	735'000.-
---------------------------------	-----------	-----------

Végétalisation

Réalisation de bacs à arbres et achat d'arbrisseaux	35'000.-	35'000.-
---	----------	----------

Total place du Marché

	1'584'000.-	1'834'000.-
--	-------------	-------------

Total du coût du projet

	2'304'000.-	2'629'000.-
--	--------------------	--------------------

Les plans des variantes A et B sont annexés au présent rapport.

Conséquences sur les financesInfrastructures :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement : (CHF 110'000.- * 2.5 %)	CHF	2'750.-
--	-----	---------

(Les montants de CHF 480'000.- et CHF 620'000.- relatifs aux changements de collecteurs, sont financés par la taxe d'épuration et ne sont, dès lors, pas à charge de la Ville).

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville) sur la moitié de l'investissement	<u>CHF</u>	<u>2'090.-</u>
---	------------	----------------

soit une charge annuelle moyenne de	CHF	4'840.-
-------------------------------------	-----	---------

Fontaine :

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- amortissement :
(CHF 79'000.- + 45'000.- = CHF 124'000.- * 5%) CHF 6'200.-
- intérêts à 3.8% (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 2'356.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 8'556.-

Alimentation électrique de détail :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :
(CHF 190'000.- * 5 %) CHF 9'500.-
- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 3'610.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 13'110.-

Eclairage public :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :
(CHF 20'000.- * 5%) CHF 1'000.-
- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 380.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 1'380.-

Aménagements de surface :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :
(CHF 40'000.- + 260'000.- + 65'000.- +
670'000.- = CHF 1'035'000.- * 5 %) CHF 51'750.-
- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 19'665.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 71'415.-

Végétalisation :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :
(CHF 15'000.- + 35'000.- = CHF 50'000.- * 2 %) CHF 1'000.-
- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 950.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 1'950.-

Récapitulatif des coûts à charge de la Ville :

	Amortissements annuels	Taux d'amortis- sement	Intérêts annuels moyens	Coûts annuels moyens
Infrastructures	CHF 2'750.-	2.5 %	CHF 2'090.-	CHF 4'840.-
Fontaine	CHF 6'200.-	5.0 %	CHF 2'356.-	CHF 8'556.-
Alimentation électrique de détail	CHF 9'500.-	5.0 %	CHF 3'610.-	CHF 13'110.-
Eclairage public	CHF 1'000.-	5.0 %	CHF 380.-	CHF 1'380.-
Aménagements de surface	CHF 51'750.-	5.0 %	CHF 19'665.-	CHF 71'415.-
Végétalisation	CHF 1'000.-	2.0 %	CHF 950.-	CHF 1'950.-
Total	CHF 72'200.-	4.75 % (taux moyen)	CHF 29'051.-	CHF 101'251.-

Pour ce qui concerne les coûts portés à charge de la taxe d'épuration ils se montent annuellement à CHF 46'750.- ce qui représente une augmentation de 1,34 cts/m³. Les coûts liés aux containers utilisés pour les ordures ménagères seront imputés à la taxe déchets.

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2007 dans les crédits à solliciter pour un montant de CHF 1'800'000.- (CHF 900'000.- pour les travaux liés au collecteur et CHF 900'000.- pour les aménagements de surface). La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget 2007.

La première estimation budgétaire n'a été effectuée que sur la base des travaux de génie-civil non détaillés. Seuls un simple assainissement des infrastructures et une remise en état des surfaces avaient été estimés. Le Conseil communal a finalement choisi de construire un nouveau collecteur et a souhaité privilégier d'emblée un aménagement de qualité avec l'usage d'enrobé coloré .

Néanmoins, la planification de détail des projets mentionnés dans l'introduction a démontré que l'aménagement de la place du Marché, compte tenu des nombreuses contraintes à intégrer en 2007 (Vivamitiés, Plage, et Braderie notamment), ne pourrait être réalisé complètement durant cet exercice. Le projet qui vous est proposé conduira donc à un

allègement de la charge d'investissement pour l'exercice 2007, mais à la nécessité d'inclure le montant relatif aux travaux engagés en 2008 dans le budget du prochain exercice.

Pour des raisons de planification des travaux, de délais (mise en soumission, etc.) et de divers engagements pris à l'égard de tiers, l'aménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann devra impérativement être réalisé en 2007. C'est pourquoi l'arrêté portant sur ce secteur a été envisagé assorti de la clause d'urgence de manière à pouvoir débiter les travaux au plus vite en été 2007 encore pour les achever au plus tard en octobre 2007 (seule la dernière couche du revêtement risque de ne pas pouvoir être posé en 2007 pour des questions de température d'application). La clause d'urgence a été abandonnée pour des raisons juridiques et politiques. La mise en soumission sera lancée pendant le délai référendaire.

La rue sera remise provisoirement au trafic à fin octobre 2007. Ainsi, les deux nouveaux commerces qui s'ouvriront en novembre sur la rue du Marché (l'un d'entre eux qui prévoyait d'ouvrir dès le mois d'août a accepté de reporter son ouverture en novembre) ne souffriront pas des nuisances provoquées par le chantier. Il est en effet important pour ces nouveaux commerces qui doivent se faire connaître de leur clientèle, ou habituer leurs anciens clients à leur nouvel emplacement, de ne pas être préterités par des travaux compromettant un accès aisé à leur porte et devant leur vitrine. Cette situation serait par ailleurs contraire aux efforts déployés par la Ville depuis plusieurs années pour encourager le commerce au centre-ville.

Toujours dans un souci de causer le minimum de nuisances aux utilisateurs de ce secteur, en particulier les maraîchers et les commerces existants, le chantier de la place du Marché sera mené en plusieurs phases, en ayant soin de laisser en tous temps l'usage d'une moitié de la place. Dans la mesure où cela s'avérera nécessaire, la place de la Carmagnole pourra servir de lieu d'accueil pour les maraîchers lorsque les conditions du chantier rendront trop restreintes les espaces et surfaces à disposition.

Conséquences sur les ressources humaines

Les travaux de génie civil ne pouvant être effectués par les services de la Ville, ceux-ci seront confiés à une entreprise spécialisée. Aucune conséquence sur les ressources humaines n'est donc à prévoir.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

L'impact du projet sur le développement durable est positif puisqu'il entend améliorer la qualité de vie et la convivialité au centre-ville et ainsi dynamiser le commerce local.

La mise en circuit fermé de l'alimentation en eau de la fontaine va également permettre de grandes économies d'eau, bien de consommation qui va devenir de plus en plus rare à l'avenir.

Classement de motions

Motion de M. Patrick Herrmann et consorts "Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une Place du marché couverte" déposée le 28 mars 2001, signée par des conseillers généraux des Verts, du PS, du POP et du parti libéral ; votée le 26 mars 2002 par 36 voix sans opposition.

Notre ville souffre d'un déficit d'image, et ceci aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur. Les qualités qui lui sont reconnues sont celles de son industrie, de son architecture, de sa culture, de sa nature. L'impression qu'elle véhicule est celle d'une ville peu conviviale, d'une ville dont la population sort peu, d'une ville à la merci des rigueurs du climat.

Considérant que le cœur naturel de la cité est sa Place du marché et que c'est de ce lieu que pourrait s'étendre la dynamique susceptible de la revivifier, les soussignés prient le Conseil communal de mettre à l'étude une couverture partielle ou totale de cette place, sans en dénaturer l'apparence, en jouant la transparence, la modularité, voire l'amovibilité. A cet effet, le lancement d'un concours d'architecture aurait l'avantage de lancer le débat dans la population et de faire parler de la ville ailleurs...

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un projet d'envergure, mais nous sommes également certains que nous pouvons rassembler notre population autour d'une vision commune et dynamique de l'avenir. Outre de modifier la perception de la ville et de retisser sa vie sociale, ce projet aurait l'avantage vis-à-vis de l'extérieur de renforcer son pôle architectural et donc la cohérence de son image.

Motion de M. Gérard Bosshart et consorts « Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché » déposée le 23 mars 2004, signée par des conseillers généraux libéraux ; votée le 2 février 2005 par 29 voix contre 6.

Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché !

La Place du Marché a représenté de tout temps un lieu important dans le tissu économique et social de notre Ville. Chacun se rend compte toutefois que cette Place mériterait d'être aménagée de manière à renforcer sa vocation naturelle et traditionnelle de lieu de rencontre et d'échanges,

dont le marché hebdomadaire ne constitue qu'un des aspects le plus traditionnel.

Or, malgré l'évolution des mœurs et des techniques, et malgré l'attente de la population et des commerçants, cette Place n'a subi aucun changement depuis plus d'un siècle, si ce n'est le marquage au sol des places de parc.

A notre connaissance, à l'exception d'une motion déposée en mars 2002 sous le titre « Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une Place du marché couverte », dont l'étude a été noyée dans le rapport concernant le plan de mobilité, aucune étude officielle et plus vaste que la simple couverture de la place n'a été conduite ou est en cours en vue d'aménager différemment la Place du Marché et de renforcer son rôle central.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de mener une étude inventive en vue d'aménager la Place du Marché, d'y organiser différemment la circulation et le parage, d'y créer éventuellement une zone de rencontre, voir de la couvrir partiellement ou totalement, le tout dans le respect de sa vocation.

Le présent rapport démontre que le Conseil communal partage l'analyse posée par les motionnaires quant au rôle joué par la place du Marché, à la nécessité d'en revoir l'aménagement et à l'importance à accorder de façon générale aux aménagements urbains qui contribuent à façonner le visage d'une ville, pour ses habitants comme pour ses visiteurs.

Pour les motifs également exposés dans ce rapport, la couverture de la place semble aujourd'hui peu réaliste, tant du point de vue financier que de celui de l'organisation du stationnement en lien avec la vie commerçante. Elle est en outre controversée du point de vue architectural. Le Conseil communal a donc choisi de privilégier un réaménagement immédiat de la place, qui renonce à cette couverture sans l'exclure à long terme, plutôt qu'un nouveau report de tout projet sur cette place.

Il vous propose en conséquence de classer les deux motions ci-dessus.

Conclusion

Comme il a souvent eu l'occasion de l'évoquer depuis quelques mois, le Conseil communal considère que l'aménagement des espaces publics constitue l'une des dimensions importantes de l'image de la Ville et de sa qualité de vie. Pour que La Chaux-de-Fonds, qui a créé des emplois par centaines en 2006 tout en perdant des habitants, apparaisse comme une ville attrayante, il ne suffit pas de limiter l'effort fiscal sollicité des citoyens. Les questions relatives au logement, à l'offre culturelle et sportive et celles relatives à l'aménagement du centre et des quartiers sont, elles aussi, essentielles.

Or, dans ce dernier domaine, le retard accumulé est important. L'absence de centre-ville perceptible pour les visiteurs, d'endroits charmeurs connectés aux espaces les plus animés à disposition des usagers quotidiens de la Ville et le visage enfin d'un paysage urbain vieillissant, pénalisent l'image d'une Ville dont les richesses et les qualités sont pourtant nombreuses.

En proposant de revenir sur un aménagement voulu par une majorité du Conseil général pour privilégier un projet plus consensuel, le Conseil communal adopte certes une méthode peu courante qu'il serait d'ailleurs problématique de répéter trop souvent. Il démontre pourtant par là sa volonté de faire partager le plus largement possible l'importance qu'il accorde à la question des aménagements urbains, en préférant une révision de l'ordre de priorité des projets à une situation de blocage.

S'il porte aujourd'hui la priorité sur cette partie de la Ville, c'est également parce que les années suivantes verront inmanquablement l'effort se porter plus en Ouest, notamment avec les réflexions concernant la place de la gare, en lien avec le projet de réhabilitation du site de la gare aux marchandises. Viendra ensuite l'aménagement du quartier des Eplatures, en lien avec l'ouverture du tronçon autoroutier de la H20 et divers plans spéciaux à l'étude, puis l'aménagement du Crêt-du-Loche, dans la foulée du concours d'idées lancé en février dernier.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui ne constitue par une révolution, mais confirme dans les grandes lignes les options testées depuis l'été dernier. Tout en s'inscrivant dans l'objectif de rendre le centre-ville plus convivial pour les piétons, il maintient la capacité actuelle de stationnement et ne préterite pas les flux de circulation automobile. Il a été présenté aux commerçants ainsi qu'aux marchands et maraîchers qui occupent la place le mercredi et le samedi. Ils l'ont accueilli favorablement, tout en émettant une série de remarques de détails qui pourront être prises en compte lors de la réalisation. Il a par ailleurs été accepté par la Commission d'urbanisme.

En espérant que vous pourrez adhérer aux objectifs du Conseil communal et vous rallier aux avis positifs exprimés par ceux à qui ce projet a été soumis, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à accepter les arrêtés ci-dessous et à classer les motions Patrick Hermann et consorts du 26 mars 2002 et Gérard Bosshart et consorts du 2 février 2005.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Laurent Kurth

Le chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexes : 2 plans

Arrêté No 1

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 795'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul Zimmerman et la mise en zone de rencontre de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann (entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre). Celui-ci comprend pour CHF 480'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour CHF 315'000.- à charge de la Ville.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Les investissements à charge de la Ville, à savoir CHF 315'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

Article 4.- Les investissements financés par la taxe d'épuration, à savoir CHF 480'000.-, seront amortis annuellement au taux de 2.5 %.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF **1'834'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la place du Marché et la mise en zone de rencontre de la place du Marché. Celui-ci comprend pour CHF 620'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour CHF 1'214'000.- à charge de la Ville.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Les investissements à charge de la Ville, à savoir CHF 1'214'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

Article 4.- Les investissements financés par la taxe d'épuration, à savoir CHF 620'000.-, seront amortis annuellement au taux de 2.5 %.

Article 5.- L'arrêté du 26 mars 2007 accordant un crédit de CHF 355'000.- au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Collège-industriel en cheminement piétonnier est abrogé.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Katia Babey Falce

Le secrétaire:

Pierre-André Monnard

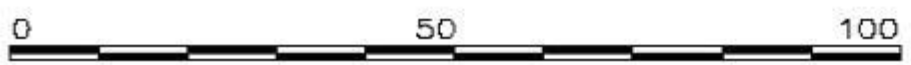
NB : Les photos et plans qui figurent dans le présent rapport peuvent être consultés en couleur sur notre site Internet.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Aménagement de la place et de la rue du Marché

SUE_URBANISME

Échelle 1/1000	Version A		
Date 22.05.07			
N° de plan 1	Désignation voir	Mise à jour	Plan de SUE_Urbanisme N° / 00
			Parcels 40/30



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Aménagement de la place et de la rue du Marché

SUE_URBANISME

Échelle	Version A			
1/1000				
Date	22.05.07			
N° de plan	Contenu	Mise à jour	Par le SE_Urbanisme	Format
1	air		NU / DC	A4/30

